

UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les conteneurs enterrés présentent de nombreux avantages :

- Accès aisé, 7j/7, de 6h à 22h
- Proches des usagers et nettoyés toutes les semaines
- Meilleure intégration dans le paysage
- Aucune nuisance olfactive
- A 75 % du remplissage, le vidangeur est automatiquement contacté pour le vider
- Vidange au minimum 1x/semaine

Obtenir sa carte d'accès

- Echangez gratuitement votre carte d'accès au recyparc contre une nouvelle carte.
- Votre nouvelle carte vous permettra d'accéder aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.

Bon à savoir

- La commune octroie des dépôts gratuits* : voir ci-dessous.
- Pour vos dépôts de déchets ménagers résiduels, rechargez votre carte d'accès via www.ipalle.be ou au recyparc de Chimay (rue Grand Prix des Frontières) ou de Sivry-Rance (rue de Martinsart). Vous pouvez aussi faire appel au gestionnaire du parc résidentiel ou aux services de la commune.
- Les dépôts supplémentaires payés par l'utilisateur et non utilisés durant l'année seront automatiquement reportés l'année suivante.

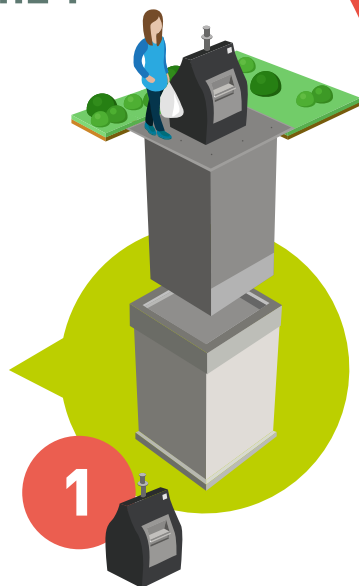
Volume du tiroir : 30.. litres

Tarif du dépôt supplémentaire : 0,50 €

Composition du ménage	Nombre de dépôts gratuits
1 personne	20
2 personnes	40
3 personnes et plus	60
Seconde résidence	20

Les ouvertures gratuites sont valables
jusqu'au 31 décembre de l'année de leur octroi.

* payés via la taxe.



Colonne enterrée de 5 m³

POUR UN TRI EFFICACE, METTEZ VOS DÉCHETS DANS LE BON CONTENEUR !

1



Vous vous rendez au recyparc où vous obtenez gratuitement votre nouvelle carte d'accès.

2



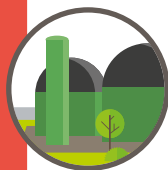
Vous utilisez votre carte pour vous identifier et ouvrir la borne. Vous y déposez vos déchets dans le conteneur adapté.

3



Les données sont transmises à Ipalle.

DÉCHETS ORGANIQUES DE CUISINE



Les matières collectées sont traitées au sein d'un digesteur.



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.



Le digestat est valorisé en agriculture.

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



Si vos dépôts gratuits* sont tous consommés, vous pouvez recharger votre carte sur www.ipalle.be ou directement au recyparc.



Les matières collectées sont traitées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Thumaide.



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.